



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

CA 2014 1043

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2014

### Délibération relative au renouvellement des représentants usagers membres de la section disciplinaire du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers

➤ LE 11 AVRIL 2014, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE M. JEAN-PAUL JOURDAN,

*Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles R.712-14 à R.712-21,*

*Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne adoptés en conseil d'administration du 28/03/2014*

*Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections des 19 et 20 mars 2014 portant renouvellement des représentants étudiants aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne*

➤ Considérant que:

- au vu du procès-verbal susvisé, et compte tenu des dispositions des articles R.712-14 à R.712-21 du code de l'éducation, il appartient au Conseil d'Administration de procéder au renouvellement de des représentants étudiants membres de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des usagers doit être renouvelée.

- ce renouvellement intervient en séance de Conseil d'Administration au terme successivement :

- de la désignation de 5 étudiants membres titulaires de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des usagers par tirage au sort parmi les élus étudiants titulaires du conseil d'administration ;

- puis de l'élection au **scrutin plurinominal majoritaire à deux tours**, en séance du conseil d'administration par les élus étudiants titulaires du Conseil d'Administration; de 5 étudiants membres suppléants de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des usagers élus parmi les candidatures des étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne déclarées en réponse à appel à candidatures.

➤ Après avoir procédé, en séance du Conseil d'Administration, aux opérations précitées (tirage au sort ; élection à bulletins secrets),

➤ Et après dépouillement du scrutin relatif à l'élection des 5 étudiants membres suppléants de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des usagers,



☞ Ce dernier faisant apparaître:

- collège électoral: 5 électeurs.
- nombre de votants: 4 (3 présents et 1 représenté)
- nombre de candidatures déclarées : 8
- nombre de suffrages blancs ou nuls : 0.
- nombre de suffrages exprimés : 4 voix pour chacune des candidatures suivantes:  
BOUDET François, MARTINEZ Laura, LEROY-LANSARD Pierre, JOUIN Solèn,  
LAVAL Emmanuelle.
- une élection acquise dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin (majorité absolue : 3) pour les étudiants précités.

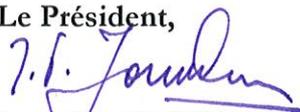
☞ **ADOPTE :**

➤ Sont déclarés *élus représentants usagers membres de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des usagers.*

Membres usagers titulaires	Membres usagers suppléants
1. CLABEAU Quentin	6. BOUDET François
2. NOUTANG Virgil	7. MARTINEZ Laura
3. FERNANDES Damien	8. LEROY-LANSARD Pierre
4. BERTHAULT Emma	9. JOUIN Solèn
5. BENN William	10. LAVAL Emmanuelle



Le Président,

  
Jean-Paul JOURDAN.

Publié le:

- 7 MAI 2014

Transmis au recteur chancelier des universités le:

- 7 MAI 2014